

LE GRAND TÉMOIN DE LA FRANCOPHONIE 2018

Qu'est-ce qu'un Grand Témoin ?

La règle 23 de la Charte du Comité international olympique (CIO) confère au français le statut de langue officielle des Jeux, au même titre que l'anglais. C'est pourquoi, depuis Athènes en 2004, le/la Secrétaire général(e) de la Francophonie désigne un Grand Témoin de la Francophonie dont le mandat est d'accompagner les efforts du mouvement olympique de manière à ce que la langue française occupe la place qui lui revient.

Le Grand Témoin de la Francophonie signe depuis les Jeux de Pékin en 2008 une convention avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, rappelant la législation et stipulant les obligations du Comité d'organisation en matière de langues officielles, et énonçant les actions de coopération menées en collaboration avec l'OIF dans le domaine linguistique, mais aussi éducatif et culturel. Outre le fait de stabiliser la place du français aux Jeux olympiques, ce partenariat vise à créer des passerelles avec d'autres sujets d'intérêt francophones ainsi qu'à créer les conditions propices pour exercer une influence francophone sur la scène sportive internationale.

En amont et pendant les Jeux olympiques et paralympiques, le rôle du Grand Témoin de la Francophonie consiste à observer la situation concernant le respect des langues officielles et à intervenir le cas échéant pour attirer l'attention sur les manquements ou insuffisances dans ce domaine. Le Grand Témoin de la Francophonie est ainsi l'interlocuteur privilégié du Comité d'organisation et du CIO. Il est aussi un élément essentiel du dispositif élaboré par l'OIF pour assurer la visibilité du français et de la Francophonie lors des Jeux olympiques et paralympiques. À la fin de sa mission, le Grand Témoin de la Francophonie rend compte à la Secrétaire générale de la Francophonie des activités menées et des observations effectuées, et formule un certain nombre de recommandations à l'intention du Comité d'organisation, du CIO et de l'OIF.

L'action des Grands Témoins de la Francophonie a permis de mettre en œuvre des actions tangibles depuis dix ans :

- des événements et des rencontres de haut niveau, et la promotion de jeunes talents avec des concerts et des activités culturelles francophones ;
- des actions de plaidoyer, notamment pour la prise en compte de la dimension sportive dans la déclaration de l'ONU sur les Objectifs du développement durable (ODD) ;
- des appuis aux réseaux de décideurs sportifs : membres du CIO, Association francophone des Comités nationaux olympiques (AFCNO), Union sportive des organisations internationales francophones (USOIF), Association francophone des académies olympiques (AFAO), Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) ;
- des campagnes de communication comme « le français j'adore » aux Jeux de Londres et « Jouons la diversité » aux Jeux de Rio, et des partenariats médias avec le site internet FrancsJeux et la chaîne de télévision francophone TV5Monde ;
- une mise à disposition d'expertise technique avec un guide pratique des langues officielles et l'envoi de plus de 150 jeunes volontaires médiateurs linguistiques depuis les JO de Pékin et les JOJ de Singapour ;
- des actions de solidarité menées par l'OIF, la CONFEJES, l'AFCNO et leurs partenaires au service de la famille olympique francophone et internationale : équipement vestimentaire de 15 CNO aux JO de Londres et JOJ de Nankin, aide à la création de postes de volontariat sportif en 2014, mise à disposition d'une coordinatrice du site internet en français de Rio 2016 et organisation d'une formation pour les entraîneurs francophones en 2016.



Fleur Pellerin

Fleur Pellerin est née en 1973 à Séoul. Elle est adoptée en 1974 par une famille française et grandit en région parisienne. Diplômée de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), de l'Institut d'études politiques de Paris, elle rejoint la Cour des comptes à sa sortie de l'École Nationale d'Administration (ENA) en 2000.

Le 16 mai 2012, Fleur Pellerin est nommée dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault au poste de ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique. Durant son passage à Bercy, elle crée la dynamique de la French Tech, initie des mesures en faveur des entrepreneurs et s'emploie à mettre le numérique au cœur de l'action gouvernementale et de l'État. Le 9 avril 2014, elle devient Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, dans le gouvernement de Manuel Valls, puis ministre de la Culture et de la Communication à compter du 26 août 2014. Elle quitte le gouvernement le 11 février

2016. Par un décret du 25 juillet 2016, le Président de la République accepte la démission de Fleur Pellerin de la fonction publique. Elle est la fondatrice de Korelya capital, société d'investissement.

Fleur Pellerin parle anglais, allemand, japonais et apprend le coréen.

ATHÈNES 2004-RIO 2016 : DOUZE ANS DE FRANCOPHONIE OLYMPIQUE

Le français, la francophonie et les valeurs qu'ils véhiculent sont au cœur de l'olympisme depuis ses origines, comme en témoignent la restauration des Jeux olympiques (JO) modernes en 1894 par un Français, le Baron Pierre de Coubertin, la création des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) en 2007 par un Belge, Jacques Rogge, et la reconnaissance de la langue française comme première langue officielle du Comité international olympique (CIO) par la règle 23 de la Charte olympique.

Depuis plus de douze ans, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ses États et gouvernements membres et leurs partenaires diplomatiques, culturels, médiatiques et associatifs s'engagent aux côtés du CIO et des Comités d'organisation des Jeux olympiques (COJO), des Jeux paralympiques et des Jeux olympiques de la Jeunesse pour promouvoir la langue française ainsi que la diversité linguistique et culturelle au sein du Mouvement et des événements olympiques. L'OIF accompagne également les efforts du Mouvement olympique francophone et international pour développer une diplomatie sportive francophone et mettre le sport au service des valeurs communes et des grands enjeux de société : la jeunesse, l'éducation, la paix et le développement, la solidarité et l'égalité des genres, et la santé.

La Secrétaire générale de la Francophonie nomme pour chaque édition des Jeux olympiques et paralympiques un Grand Témoin de la Francophonie, dont le mandat est d'accompagner les efforts du Mouvement olympique de manière à ce que la langue française occupe la place qui lui revient. L'OIF met son expertise et ses réseaux à la disposition du CIO, des COJO, des JOJ, ainsi que des Comités nationaux olympiques (CNO) francophones. Depuis les Jeux olympiques d'Athènes en 2004 et la nomination d'un premier Grand Témoin de la Francophonie, de nombreuses actions ont été menées en faveur de la langue française et de la diversité linguistique et culturelle, dont :

- La mise à disposition d'expertise technique avec un guide pratique des langues officielles et l'envoi de plus de 150 jeunes volontaires médiateurs linguistiques depuis les JO de Pékin et les JOJ de Singapour ;
- Une campagne de communication avec des partenaires médias dont le site Internet FrancsJeux et la chaîne de télévision francophone TV5Monde ;
- Des événements francophones et des rencontres de haut niveau, ainsi que la promotion de jeunes talents avec des concerts et des activités culturelles francophones ;
- Des appuis aux divers réseaux de décideurs sportifs : membres du CIO, Association francophone des Comités nationaux olympiques (AFCNO), Unions francophones dans les fédérations internationales, Association francophone des académies olympiques (AFAO), Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) ;
- Des actions de plaidoyer, notamment pour la prise en compte de la dimension sportive dans la déclaration de l'ONU sur les Objectifs du développement durable (ODD) ;
- Des actions de solidarité menées par l'OIF, la CONFESJES, l'AFCNO et leurs partenaires au service de la famille olympique francophone et internationale : équipement vestimentaire de 15 CNO aux JO de Londres et JOJ de Nankin, aide à la création de postes de volontariat sportif en 2014, camps de préparation pour les athlètes francophones.

Notons enfin que les trois prochaines éditions des Jeux olympiques se tiendront sur le continent asiatique avec Pyeongchang 2018 (République de Corée), Tokyo 2020 (Japon) et Pékin 2022 (Chine).

LA LANGUE FRANÇAISE EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Secondaire :

environ 220 établissements proposent le français, pour 18 000 élèves

Supérieur :

environ 45 départements de langue française, pour 10 000 étudiants (en majeure)

Privé :

estimation de 12 000 apprenants de français, notamment dans le réseau des 7 Alliances françaises

Au total :

40 000 Coréens apprennent le français

En outre, 10 000 étudiants dans 56 universités ont choisi d'étudier le français. Le nombre d'apprenants est en augmentation. Le pourcentage de personnes qui parlent le français est plus élevé en République de Corée qu'ailleurs dans la région de l'Asie du Nord-Est.

L'augmentation de la demande de personnes parlant le coréen et le français est une tendance qui se poursuivra grâce aux perspectives de renforcement des coopérations substantielles avec l'Afrique. Il est donc probable qu'un plus grand nombre de lycéens choisiront le français comme langue optionnelle au baccalauréat, et qu'une part plus importante d'étudiants se spécialisera dans l'étude du français.

La République de Corée entend proposer un apprentissage approfondi de la langue française en y améliorant la qualité de son enseignement et en fournissant une expertise technique aux enseignants, à travers la création de formations intensives du français, la mise à disposition d'enseignants de langue maternelle française, la formation de professeurs et une professionnalisation des méthodes pédagogiques.

La République de Corée entend introduire, dans les établissements primaires et secondaires, des filières de langue et de littérature française, mais aussi d'y dispenser en français des cours dans des matières non linguistiques. Ces mesures seront prises dans le cadre des « Sections internationales » prévues par l'Arrangement administratif entre les Ministères de l'éducation coréen et français. Ainsi, à partir de mars 2017, quatre écoles seront choisies dans chaque région académique et entreront en activité afin d'offrir une formation de haut niveau aux élèves souhaitant recevoir une éducation approfondie en français. Pour cela, du matériel pédagogique sera conçu et diffusé et des enseignants dûment formés seront recrutés.

Des enseignants de langue maternelle française seront également mis à disposition des écoles proposant des activités extrascolaires ou des clubs en langue française.

En 2018, 60 écoles disposeront d'enseignants francophones afin de faciliter l'apprentissage de la langue française et les échanges culturels auprès des élèves du primaire et du secondaire.